



Vers la Convention fiscale des Nations unies

En décembre 2023, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Résolution 78/230 sur la « Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace aux Nations unies ». Cette résolution sans précédent a été approuvée par un vote majoritaire largement mené par le Groupe africain et les pays du Sud.

La résolution 78/230 adoptée en faveur d'une convention-cadre décrit les étapes procédurales suivantes.

- La création d'un comité intergouvernemental ad hoc chargé de négocier le mandat d'une convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale.
- Le calendrier proposé pour les réunions du comité intergouvernemental ad hoc, qui doit se réunir à New York et finaliser ses travaux d'ici août 2024.
- L'inclusion de la participation des organisations internationales et de la société civile dans le processus de négociation.
- La présentation du rapport du comité intergouvernemental ad hoc à l'Assemblée générale lors de la 79e session.

Bureau of the ad-hoc Intergovernmental Committee

Les pays africains désignés sont les suivants :

- Égypte
- Kenya
- Maroc
- Ghana

Les autres pays qui font partie du Bureau sont les suivants:

- Bahamas
- Biélorussie
- Brésil
- Chine
- Estonie
- Allemagne
- Inde
- Italie
- Mexique
- Norvège
- Pologne
- République de Corée
- Fédération de Russie
- Singapour
- Espagne

Principales échéances

Février 2024

Session d'organisation

- Élection du président, du rapporteur et des vice-présidents de la commission ad hoc
- Accord sur les dates des sessions de fond
- Discussion sur les modalités de travail de la commission

Avril-mai 2024

Première session de fond, New York.

Juillet-août 2024

Deuxième session de fond, New York.

Septembre 2024

Soumission du Rapport du comité ad hoc à l'Assemblée générale des Nations unies.

2025

Négociation de la convention-cadre des Nations unies

- Négociations sur le texte de la convention
- La convention-cadre établira un système de coopération fiscale internationale
- Des questions spécifiques seront ensuite traitées dans les protocoles d'application qui couvrent différents aspects de la fiscalité

Intérêts africains dans la convention-cadre des Nations unies

Les contributions des différentes parties prenantes africaines ont mis en évidence les principaux intérêts suivants:

Dispositions institutionnelles

Les parties prenantes africaines souhaitent la mise en place d'une conférence des parties qui sera le principal organe décisionnel établi dans le cadre de la convention, avec un secrétariat et un comité fiscal des Nations unies jouant un rôle consultatif spécial/expert.

Engagements

Engagements portant sur le déséquilibre des droits d'imposition, les Flux financiers illicites (FFI) liés à la fiscalité, l'imposition des services transfrontaliers dans une économie numérisée, la promotion de la transparence fiscale et l'échange effectif d'informations, entre autres.

Principes/ Objectifs

Principes/objectifs fondés sur les objectifs de développement durable (ODD) et qui tiennent compte des capacités et des besoins différents des pays en développement.

Questions de procédure

La prise de décision, le vote et l'établissement de l'ordre du jour sont démocratiques.

Protocoles préliminaires

Protocoles préliminaires sur les flux financiers illicites liés à la fiscalité, la taxation des services transfrontaliers dans une économie numérisée, la transparence fiscale et l'échange d'informations à des fins fiscales, la lutte contre les régimes fiscaux dommageables, entre autres.

Contactez-nous

Tax Justice Network Africa,
Jaflo Limited, Block 3-106 Brookside Drive,
Westlands, Nairobi, Kenya.